



Bulletin d'informations de la Ville de **Notre-Dame-des-Prairies**

Le Prairiquois

Édition **50^e**
Anniversaire



VILLE DE
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES



Une histoire de famille
depuis **50 ans**



Le Prairiquois

1957 - 2007 • Numéro Spécial

Sommaire

Mot du maire	2
L'organisation politique	3
Le territoire	7
Carte du territoire	10
Développement du territoire	12
Une ville	17
50 ans en bref	18
Une histoire de famille	19

Hôtel de ville de Notre-Dame-des-Prairies

225 boulevard Antonio-Barrette
Notre-Dame-des-Prairies, QC J6E 1E7

Téléphone: 450.759.7741

Télécopieur: 450.759.6255

Site Web : www.notre-dame-des-prairies.org

Courriel : prairies@notre-dame-des-prairies.org

Heures d'ouverture des bureaux :

Du lundi au mercredi :

de 8 h 30 à 12 h • 13 h à 16 h 30

Jeudi :

de 8 h 30 à 12 h • 13 h à 17 h 30

Vendredi :

8 h 30 à 12 h

Séances du conseil :

Le premier et troisième lundi de
chaque mois à 20 h.

Recherche :

Gaétan Lachapelle

Rédaction :

Serge Quenneville

Révision, correction et mise en page :

Service du secrétariat

Distribution gratuite dans tous les foyers
dès sa publication.

Mot du maire



Chers concitoyens,
chères concitoyennes,

L'année 2007 s'achève
et, avec elle, les célé-
brations marquant le
cinquantième de notre
ville.

Les quinquagénaires,
dont je fais partie, con-

viendront avec moi que cinquante ans c'est bien vite passé, tandis que les plus jeunes l'apprendront, tôt ou tard. Quant il s'agit de notre municipalité, cinquante ans c'est peu pour parcourir tout le chemin qui lui a permis de devenir ce qu'elle est aujourd'hui, surtout si l'on considère le point de départ. Il est en effet difficile d'imaginer maintenant que notre ville soit devenue ce qu'elle est en si peu de temps à partir d'un territoire essentiellement rural, regroupant 1200 habitants, dépourvu de services et sans une véritable identité qui lui soit propre. Il nous faut donc aujourd'hui, rendre hommage aux pionniers et aux pionnières de notre municipalité ainsi qu'à tous ceux qui se sont impliqués dans l'essor de la collectivité prairiquoise pour leur vision de l'avenir et pour la ténacité dont ils ont fait preuve dans sa mise en oeuvre.

Nous pouvons être fiers de ce que Notre-Dame-des-Prairies est devenue : un territoire dont le développement planifié a permis une répartition harmonieuse des activités résidentielles, commerciales et industrielles et qui offre un niveau de services qui fait l'envie des municipalités de taille plus imposante. Nous devons légitimement être orgueilleux de la qualité de vie que nous nous sommes donnée en mettant la famille au coeur de nos préoccupations et en assurant la promotion constante des valeurs qui sont les nôtres telles que l'entraide, le partage, la tolérance et l'inclusion.

Notre ville n'aurait jamais pu devenir ce qu'elle est et atteindre ses objectifs sans l'immense contribution des bénévoles qui se sont impliqués dans les organismes communautaires et de loisirs prairiquois. C'est grâce au dévouement de ces hommes et de ces femmes que nous avons pu, au fil des ans, maintenir une collectivité unie et partageant les mêmes valeurs. Sans eux, nous n'aurions jamais été en mesure d'offrir le même niveau de services tout en respectant la capacité fiscale des contribuables.

Même pour le plus avisé futurologue, il serait difficile de prédire ce que deviendra Notre-Dame-des-Prairies dans cinquante ans, lorsqu'elle célébrera son centenaire, je ne m'y risquerai donc pas. J'ai cependant l'intime conviction que nous devons maintenir le cap en continuant à affirmer et promouvoir les valeurs qui nous ont jusqu'à ce jour guidés collectivement, tout en adaptant nos actions à l'évolution d'une société prairiquoise contemporaine.

Je tiens à remercier les membres du comité du 50^e anniversaire pour leur implication et leur dévouement dans la préparation de toutes les activités célébrant l'anniversaire de fondation de notre municipalité. Nous adressons spécialement nos remerciements à monsieur Gaétan Lachapelle qui s'est livré à un véritable travail de moine en effectuant la recherche en vue d'élaborer cette édition spéciale du Prairiquois, ainsi qu'à monsieur Serge Quenneville qui en a assuré la rédaction. Sa publication a été rendue possible grâce à leur collaboration.

À toutes les familles prairiquoises, je souhaite un avenir prometteur à l'image de notre passé.

Bonne fête à tous.

Alain Larue
Maire

Merci à la Caisse populaire

Nous tenons à remercier la Caisse Populaire La Sablière, d'une part pour sa contribution à la publication de cette édition spéciale du **Prairiquois 50^e anniversaire**, et d'autre part, pour l'étroite collaboration et le partenariat qui ont marqué nos relations au fil des ans.



École Notre-Dame-des-Prairies en 1952 (école N° 4)

Vivre en société, c'est accepter de vivre selon certaines règles préétablies et de choisir parmi les nôtres ceux qui établiront ces règles et les feront respecter. Évidemment, dans les sociétés les plus primitives, l'organisation sociale s'est imposée par la force d'abord puis a évolué par la suite à travers diverses formes d'autorité jusqu'à l'élection démocratique de nos représentants. Il n'est donc pas surprenant que la naissance de notre ville ait d'abord été marquée par l'élection d'un premier conseil municipal.

Ainsi, dès qu'il créa la Corporation de la Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies, le gouvernement du Québec fixa les règles de l'élection du premier conseil municipal et désigna le notaire Ozias Hénault de Saint-Félix-de-Valois pour mettre en place ce nouveau conseil municipal et agir, en quelque sorte, comme président d'élection.

Le 23 janvier 1957, le notaire Hénault recevait des candidatures des membres du premier conseil municipal à l'école de Notre-Dame-des-Prairies (école n° 4). Même s'il s'agissait d'un processus électif, le premier conseil municipal fut désigné par acclamation, aucun opposant ne s'étant présenté contre chacun des candidats. C'est ainsi qu'est né le premier conseil municipal prairiquois

composé des conseillers Robert Coulombe, Willie Bellemare, Edmond Lépine, Léopold Ducharme, Joseph Picard et Hector Brulé, sous la direction du maire, monsieur Paul-Émile Robillard. Les nouveaux élus prêtèrent leur serment d'office à la première réunion du conseil tenue le 11 février 1957.

Évidemment, l'organisation municipale était pour le moins précaire ce que reflète bien la nature des premières décisions du conseil, soit :

- Emprunt de 3000,00 \$ de M. Louis Adam du rang Sainte Julie, au taux de 5% pour pallier aux dépenses municipales avant l'envoi des premiers comptes de taxes;
- Ouverture d'un compte à la Banque Nationale;
- Achat d'une table et de huit chaises pour les membres du conseil;
- Fixation des dates des séances du conseil le premier lundi de chaque mois à 19 heures, à l'école n° 4;
- Engagement de M. Alphonse Bellemare comme secrétaire municipal au salaire de 62,50 \$ mensuellement, assorti de l'obligation de tenir le bureau municipal à son domicile et d'être à la disposition des citoyens les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine.

L'organisation politique

Page No. 6		ROLE D'ÉVALUATION POUR LA MUNICIPALITÉ — VALUATION ROLL FOR THE MUNICIPALITY									
Imprimerie Ovila Lacoursière, Inc., Shawinigan - No R.E.-2		19 57		19		19					
No. D'ORDRE — SERIAL No. Article 654 Par. 1	IMMEUBLES — IMMOVABLES										PERSONNES
	DESIGNATION		SUPERFICIE — AREA Article 654 Par. 2	IMPOSABLES — TAXABLE				NON-IMPOSABLES NON-TAXABLE		INITIALES DU SEC. TREAS. — ART. 655	
	RANG OU RUE	NUMERO DU CADASTRE		VALEUR REELLE DU TERRAIN	VALEUR REELLE DES BATISSES	TOTAL DE LA VALEUR REELLE	REVENU ANNUEL	VALEUR REELLE TOTALE	VALEUR REELLE DU TERRAIN SEUL		
	RANGE OR STREET Article 654 Par. 2	CADASTRAL NUMBER Article 654 Par. 2		REAL VALUE OF LANDS Art. 654 Par. 3	REAL VALUE OF BUILDINGS Art. 654 Par. 3	TOTAL REAL VALUE Article 654 Par. 3	ANNUAL REVENUE Art. 654 Par. 4	TOTAL REAL VALUE Art. 654 Par. 5	REAL VALUE OF LANDS ONLY Art. 654 Par. 2		
										NOMS ET PRENOMS — NAMES AND SURNAMES Article 654 Par. 6-7-9-10	
70											
71	Rang Ste Julie	P 194	50x90	200	1200	1400	140				PB Piette Donat
72	" " "	P 191	180x180	500	3000	3500	350				PB Piette Donat
73	" " "	P 174	75x70	200	1200	1400	140				PB Rabelle René
74	" " "	P 194	60x150	200	800	1000	100				PB Blais J. H. C.
75	" " "	P 194	117 arps	1200 1220	3800	5000	500				PB Boucher Existente et Dame
76	" " "	P 193	50x150	300	200	500	50				PB Boisjoly Robert
77	" " "	P 193	1 arp. canie	400	2300	2700	270				PB Adam Hermenegilde
78	" " "	P 193	66 arps	200 280	9000 1600	9200	370 240				PB Adam Hermenegilde
79	" " "	P 193	90x125	300		300	30				PB René René
80	" " "	P 192	90x170	300	700	1000	30				PB Taltiro Turgile
81	" " "	P 192	74 arps	1000	2500	3500	350				PB et Olivier Renaud Olivier Renaud Dame

Extrait du rôle d'évaluation de 1957

Au cours de la même année, le conseil municipal désigna les officiers publics qu'il se devait de nommer en vertu du Code municipal qui régissait alors les municipalités rurales. Ces officiers, dont le nombre était restreint, étaient :

- M. Rosaire Bérard, gardien d'enclos chargé de récupérer les animaux errants;
- M. Jean-Louis Monetta, inspecteur municipal chargé de l'entretien des chemins, ponts et pontceaux;
- M. Jean-Louis Monetta, inspecteur agraire, arbitre des conflits entre voisins, juge de la responsabilité de l'entretien des fossés, des clôtures et autres litiges entre agriculteurs.

- MM. Roger Marois, Jean Ducharme et Maxime Ducharme chargés de l'évaluation des bâtiments aux fins de l'établissement du rôle d'évaluation foncière.

Depuis l'élection du premier maire, M. Paul-Émile Robillard, la municipalité n'a connu que cinq autres maires incluant son maire actuel, M. Alain Larue qui détient le record de longévité à ce poste, y ayant été élu pour la première fois en 1991 après la terminaison du mandat de la conseillère Dominique Joly en 1986 et un premier mandat comme conseiller de 1987 à 1990.

CES MAIRES QUI ONT DIRIGÉ LES DESTINÉES DE LA MUNICIPALITÉ SONT :



M. Paul-Émile Robillard
1957-1958



M. Amable Chalut
1959 à 1970



M. Jean-Marc Bertrand
1971-1972



M. Raymond Villeneuve
1973 à 1978



M. François Arnault
1979 à 1990



M. Alain Larue
1991

Il s'agit là d'une remarquable stabilité compte tenu de la brièveté du terme des mandats qui étaient au départ de deux ans et que la loi a par la suite prolongé jusqu'à leur durée actuelle. Cette stabilité dans la direction de notre ville a sans aucun doute permis aux maires qui se sont succédés et à leurs conseils municipaux respectifs d'établir une vision claire du développement de la municipalité tout en leur accordant le temps nécessaire pour mettre en oeuvre leurs projets. C'est à cette stabilité du conseil municipal que l'on doit les grandes orientations de développement du territoire et la vocation familiale de la municipalité.

La stabilité du conseil municipal s'est aussi exprimée chez les membres du conseil municipal actuels, de son plus ancien membre, M. Jean-Luc Aubin (1985), suivi de M. Pierre Lambert (1988), Mmes Denise Cloutier Bergeron et Colette Robillard Desjardins (1991), Mme Suzanne Dauphin (1995) et M. Serge Landreville (1998). La représentation au sein du conseil municipal prairiquois est assez inusitée en ce qu'elle se compose à parts égales de représentants masculins et féminins, ce qui en fait un exemple avant-gardiste au niveau régional et national.

Le lecteur retrouvera, en annexe, la liste de ceux qui ont dirigé les destinées de notre ville depuis sa création et à qui nous devons toute notre estime pour leur dévouement et l'avancement de notre communauté.



L'organisation politique



Conseil actuel

Liste des conseillers municipaux depuis la fondation de la municipalité

- Robert Coulombe, 1957-1958
- Willie Bellemare, 1957-1958
- Léopold Ducharme, 1957-1958
- Edmond Lépine, 1957-1959
- Joseph Picard, 1957-1958
- Hector Brulé, 1957
- Jean-Marie Laurin, 1957-1959 et 1961-1962
- Raoul Jubinville, 1958-1959
- Victor Bérard, 1959-1963, 1966 et 1972-1979
- René Vincelette, 1959-1960
- René Robillard, 1959
- Lucien Barrette, 1960-1961
- René Geoffroy, 1960-1962
- Armand Hubert, 1960-1963
- Raymond Adam, 1961-1963
- Maurice Hudon, 1962-1965
- Iréné Laquerre, 1963-1966
- Émile Ducharme, 1963-1966
- Paul-Émile Hubert, 1963-1965
- Henri Arnault, 1964-1967
- Pierre Régis, 1964-1967
- Charles Henri, 1966-1967
- Ange-Émile Robillard, 1967-1970
- Roger Champagne, 1967-1970
- Jean Roy, 1967-1970
- Raymond Villeneuve, 1968-1972
- André Comtois, 1968-1971
- Fernand Beaudoin, 1968-1969
- Serge Valois, 1970-1971
- Jacques Poliquin, 1972-1973
- André Chevrette, 1971-1972
- Paul Simard, 1971-1973
- Rolland Lefebvre, 1974
- Ronald Perreault, 1974
- Jacques Rodrigue, 1974
- Charles Riel, 1974-1976
- Renaud Geoffroy, 1973-1974
- Michel Markey, 1974-1978
- Laurent Beaudoin, 1974-1979
- René Bacon, 1975-1976
- Odette Farrier, 1975-1976
- François Arnault, 1977-1978
- Clément Casaubon, 1977-1978
- Guy Boisjoly, 1977-1978
- Benoit Lapointe, 1978-1983
- Julien Rainville, 1979-1980
- Jean-Marie-Mailhot, 1979-1982
- Paul-André Morin, 1979-1980
- André Serrurier, 1980-1983
- Jean Lavallée, 1980-1983
- Normande Olivier Haushild, 1981-1983
- Thérèse Beauséjour, 1981-1983
- Michel Julien, 1983-1984
- Jean-Luc Aubin, depuis 1984
- Claude Duceppe, 1984-1987
- Dominique Joly, 1984-1986
- Pierre Allard, 1984-1990
- Nicole Mainville 1984-1987
- Gilbert Roy, 1987-1998
- Alain Larue, 1986-1990
- Pierrette Desjardins Gervais, 1987-1988
- Michel Marcoux, 1988-1990
- Pierre Lambert, depuis 1987
- Denise Cloutier Bergeron, depuis 1990
- Ronald Cormier, 1990-1994
- Colette Robillard Desjardins, depuis 1990
- Suzanne Dauphin, depuis 1994
- Serge Landreville, depuis 1998

Si, en soi, le territoire de la municipalité ne sert qu'à délimiter sa juridiction, il demeure, néanmoins, un lieu de rattachement pour la collectivité qui s'y implante et qui lui donne vie. Au moment où nous soulignons les cinquante premières années de vie de Notre-Dame-des-Prairies, il semble important de retracer brièvement l'histoire du territoire prairiquois, de sa création et son peuplement.



Structure du pont Saint-Charles, aujourd'hui

Le 27 septembre 1813 est jour de noce puisqu'on y célèbre le mariage de Marie-Charlotte Tarieu-Taillant de Lanaudière, fille du seigneur de Lavaltrie, Charles de Lanaudière, laquelle épouse Barthélemy Joliette, un jeune notaire de 24 ans aussi ambitieux qu'entreprenant. Le mariage de Barthélemy Joliette en est un largement avantageux puisqu'il se retrouve chargé de l'exploitation de la seigneurie de sa belle famille qui couvre un vaste territoire avec déjà deux moulins, à Lavaltrie et à Saint-Paul. Désirant développer la partie nord de la seigneurie, Barthélemy Joliette se met à la recherche d'un endroit

propice à la construction de moulins additionnels qui sont l'équivalent de nos actuelles industries. Il trouve le site idéal à l'arrière de l'actuel Cégep de Joliette où la rivière l'Assomption a une bonne dénivellation avec une série de rapides. Il ne reste plus, en 1923, qu'à y ériger un barrage de bois pour assurer la puissance hydraulique nécessaire à son projet. Sur le site de l'actuel parc Renaud, Barthélemy Joliette fait ensuite construire un bâtiment de pierre abritant quatre moulins pour scier le bois, moudre le grain, carder la laine et fabriquer des bardeaux. L'exploitation des industries de monsieur Joliette demande une main-d'oeuvre de plus en plus abondante entraînant la construction de maisons, l'établissement de commerces et de services.

Voyant son projet prendre de l'expansion, Barthélemy Joliette crée à même sa seigneurie la municipalité de Saint-Charles-Borromée qu'il détache du territoire de la municipalité de Saint-Paul déjà existante. L'agglomération ne cesse de se développer sous la gouverne de monsieur Joliette qui décède en 1850, quatre ans avant l'abolition du régime seigneurial et l'adoption de la Loi créant les corporations municipales.

Avant sa mort, Barthélemy Joliette aura pu réaliser une grande partie de son rêve. Il aura, entre autres, entrepris un commerce de bois profitable avec l'Angleterre qui en a un énorme besoin pour son industrie maritime, ayant même fait construire un chemin de fer entre Joliette et Lanoraie pour y transporter son bois. La municipalité de Saint-Charles-Borromée prospère et se développe, particulièrement son centre, l'actuel Ville de Joliette, devenu un chef lieu incontournable pour le commerce et l'industrie.

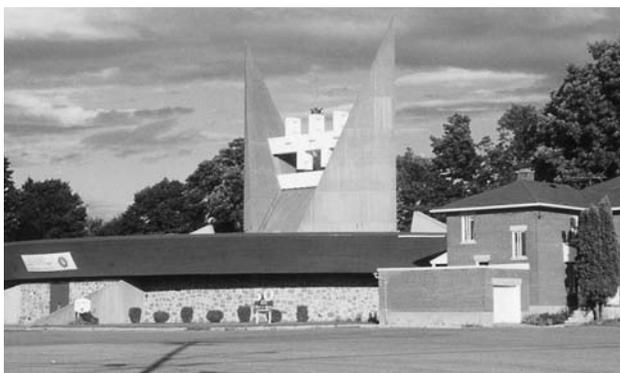


Structure du pont Saint-Charles, construit par Wilfrid Malo, en 1932



Ancienne église de Notre-Dame-des-Prairies en 1955

Évidemment, la vaste municipalité de Saint-Charles-Borromée compte une plus forte proportion de son territoire consacrée à l'agriculture et l'exploitation de la forêt qu'aux commerces et à l'industrie qui sont concentrés autour du noyau central. Cette situation entraîne des divergences d'intérêts qui conduisent à la division de Saint-Charles-Borromée pour créer d'autres municipalités autonomes. C'est d'abord l'actuelle ville de Joliette qui se détache de Saint-Charles-Borromée en deux temps, d'abord en 1863 pour sa majeure partie puis en 1915 pour le secteur comprenant les rues Hélène-Boulé jusqu'à Bordeleau au nord.



Église de Notre-Dame-des-Prairies, aujourd'hui

En 1956, le territoire actuel de Notre-Dame-des-Prairies fait toujours partie de la municipalité de Saint-Charles-Borromée et trois membres du conseil municipal en proviennent : messieurs Rosaire Bérard, Amable Chalut et Paul-Émile Robillard. D'ailleurs, monsieur Robillard agit comme maire de Saint-Charles-Borromée depuis quelque temps suite à la démission de Wilfrid Ranger. À la demande de messieurs Florent Malo et Donat Hubert, des démarches ont été entreprises pour la construction d'un réseau d'égout et d'aqueduc qui desservira les rues Barrette, Coulombe, Anselme (maintenant rue Curé-Rondeau), Notre-Dame-des-Prairies (maintenant rue Jetté) et Gauthier. Pourtant, malgré l'importance de la représentation du territoire prairiquois au sein du conseil municipal charlois et les travaux d'urbanisation qui sont prévus, 150 propriétaires d'immeubles prairiquois déposent une requête demandant à ce que le territoire de Notre-Dame-des-Prairies soit séparé de celui de Saint-Charles-Borromée et qu'une nouvelle municipalité soit créée dont les limites correspondront à celles de la paroisse religieuse qui a quant à elle été constituée en 1950. Quand on sait qu'à l'époque, Notre-Dame-des-Prairies ne comptait que 1200 habitants, on ne peut

qu'être surpris qu'un nombre si important de propriétaires d'immeubles imposables aient appuyé le projet sécessionniste. Il semble que ce soit le désir d'offrir des services municipaux à un territoire plus restreint et par une administration plus près des besoins de ses citoyens qui ait alimenté les désirs autonomistes des signataires de la requête. À la même époque, le territoire charlois est de nouveau scindé pour créer la municipalité de Joliette Sud qui s'est par la suite annexée à la Ville de Joliette en 1965 qui correspondait aux actuels quartiers Base-de-Roc, Carrefour du Moulin et Sainte-Thérèse Est de Joliette.

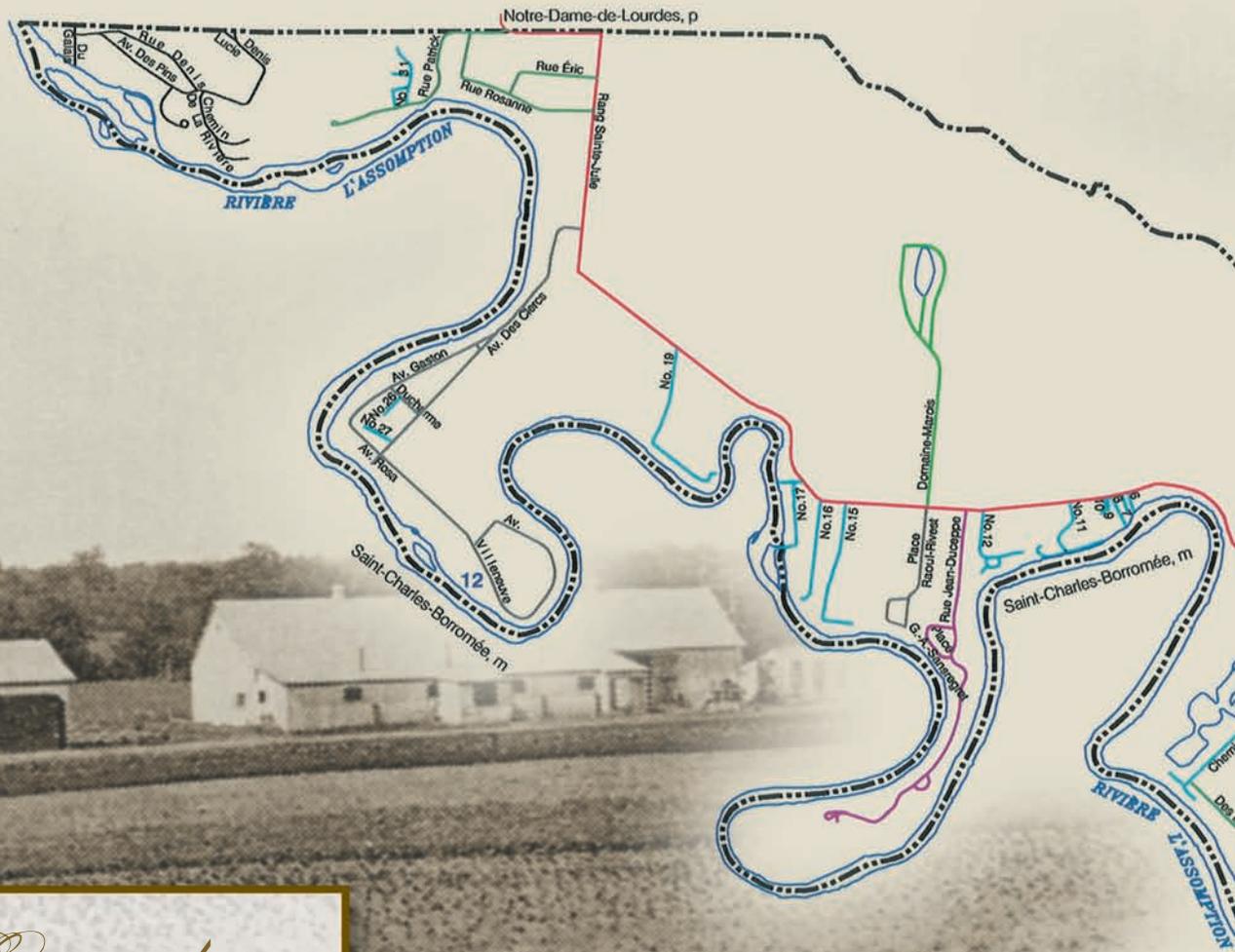
Pourquoi de si vastes parties du territoire charlois s'en sont-ils détachés ? Il faut se rappeler qu'à l'époque seule la Ville de Joliette était en mesure d'approvisionner Notre-Dame-des-Prairies et Joliette Sud en eau potable et que l'approche joliettaine était alors d'exiger la fusion en échange de la fourniture de services. Les prairiquois étaient déjà réfractaires à l'annexion de la Ville de Joliette et la constitution d'une municipalité autonome permettait d'obtenir du gouvernement provincial une subvention couvrant jusqu'à 80% des coûts de canalisation. Il ne restait par la suite qu'à convenir avec Joliette d'une entente intermunicipale et, au cas d'échec de la négociation de s'adresser aux autorités gouvernemen-

tales pour ordonner l'approvisionnement en eau et la captation des égouts ainsi qu'à en fixer les conditions. La constitution de nouvelles municipalités était donc, tant pour Joliette Sud que pour Notre-Dame-des-Prairies, un moyen sûr d'obtenir des services de base tout en évitant l'annexion et en préservant leur identité.

Le 6 décembre 1956, le gouvernement du Québec accueillait la requête constitutive de la Corporation de la paroisse de Notre-Dame-des-Prairies avec effet à compter du 1^{er} janvier 1957. Le territoire de la municipalité représentait alors une superficie de 5290 arpents qui est resté sensiblement la même depuis, à l'exception, en 1968, de la cession à la Cité de Joliette d'une superficie de 43 arpents permettant l'aménagement du boulevard Firestone et l'implantation de la compagnie du même nom. Il s'agit là, de la première manifestation d'une longue série de collaborations de la Municipalité de Notre-Dame-des-Prairies au développement local et régional lorsque la collaboration requise est au bénéfice de tous.

Il fallait, en peu de temps, véritablement donner vie à la nouvelle municipalité, s'assurer qu'elle soit en mesure de fournir les services essentiels à ses citoyens et de prendre en main sa destinée.

Notre-Dame-des-Prairies 1957-2007



Legende

- EXISTANT EN 1900
- EXISTANT EN 1957
- EXISTANT EN 1965
- EXISTANT EN 1972
- EXISTANT EN 1980
- EXISTANT EN 1990
- EXISTANT EN 2000
- EXISTANT EN 2007

ÉCHELLE 1:25 000

DATE : 31 MAI 2007

La Presqu'Île Majeau. Une ferme de 105 arpents de terre sablonneuse de Henri Majeau et Caroline Desmarais

PROGRESSION DE LA CONSTRUCTION



Developpement du territoire



Ancien Riverain



Originellement, la Municipalité de Notre-Dame-des-Prairies n'était accessible que par la rue Gauthier et le boulevard Antonio-Barrette. Il n'est donc pas étonnant que le développement du territoire à des fins résidentielles se soit fait à partir des accès de la municipalité et en fonction des premiers réseaux d'aqueduc et d'égout qui la desservaient au début des années 1960.

Cette période correspondait par ailleurs avec la mise sur pied de programmes d'accession à la propriété par le gouvernement du Canada, particulièrement l'offre de prêts hypothécaires à taux réduits et fixes pour de longues périodes garantis par la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement.

Ce programme permettait à des personnes ayant des revenus limités, qui étaient jusqu'alors locataires, d'acquérir une propriété à faible coût en respectant leurs moyens financiers.



Le Bocage



Sainte-Julie



1^{re} Chaloupe



2^e Chaloupe

Cette époque a aussi été marquée par l'avènement des premiers promoteurs qui, voyant la naissance d'un marché prometteur, ont offert des propriétés à faible coût. Alors qu'auparavant, la construction était une affaire individuelle, les promoteurs immobiliers innovaient en planifiant le développement de secteurs entiers de la municipalité et leur desserte en services municipaux et en mettant en marché le bungalow, unité d'habitation unifamiliale d'un étage, qui était une nouveauté pour l'époque et un produit alléchant.

Évidemment, la construction, bien que n'ayant jamais cessé de progresser, a connu des cycles liés à la situation économique comme l'illustre la carte apparaissant plus loin.

Maison Corneillier
rue Gauthier



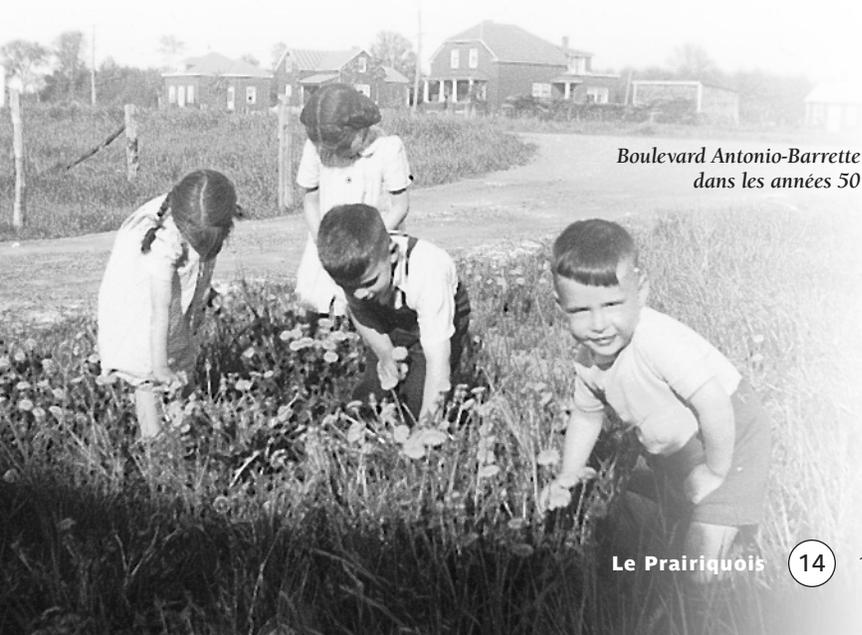
Developpement du territoire



Boulevard Antonio-Barrette, aujourd'hui

On se rappellera de l'adoption du programme de subvention « Habit-O-Prairies » et l'urbanisation du rang Sainte-Julie comme étant des initiatives municipales aussi judicieuses qu'audacieuses des conseils municipaux qui dirigeaient alors la municipalité pour favoriser le développement du territoire. Il en est de même de décisions municipales qui ont permis la création d'un secteur industriel dans le prolongement du boulevard Firestone, un secteur particulièrement intéressant pour accueillir des industries et des commerces de grande surface.

Le développement du territoire a exigé, parallèlement, celui des services municipaux. Il ne suffisait pas de construire des rues et des réseaux d'aqueduc et d'égout pour attirer des résidents à Notre-Dame-des-Prairies; il fallait leur offrir des services de qualité. Afin de faire profiter ses citoyens des meilleurs services à meilleurs coûts, dès le départ, Notre-Dame-des-Prairies a opté pour la conclusion d'ententes intermunicipales, particulièrement avec la Ville de Joliette, ce qui lui permettait en outre de respecter la capacité fiscale de ses contribuables. Ces ententes ont d'abord connu la forme d'une fourniture de services, et elles ont, au fil des années, évolué par la mise sur pied d'organismes supra-municipaux, notons la fourniture de l'eau potable, l'assainissement des eaux, la protection incendie, la protection policière, la collecte des ordures ménagères ainsi que les différentes collectes sélectives, et l'évaluation foncière. Par ailleurs, dans certains domaines, Notre-Dame-des-Prairies a décidé de faire cavalier seul pour offrir des services de proximité plus adaptés aux besoins spécifiques des Prairiquois et Prairiquoises, particulièrement en matière de loisirs, tant sportifs que culturels.



Boulevard Antonio-Barrette dans les années 50



Le théâtre des Prairies, 1960, de Jean Duceppe - 350 places. Il s'écroula en 1984



Maison de Henri Majeau, aujourd'hui

Maison de Henri Majeau, autrefois



Lancement du volume « Notre-Dame-des-Prairies d'hier à aujourd'hui », en 2001

Developpement du territoire



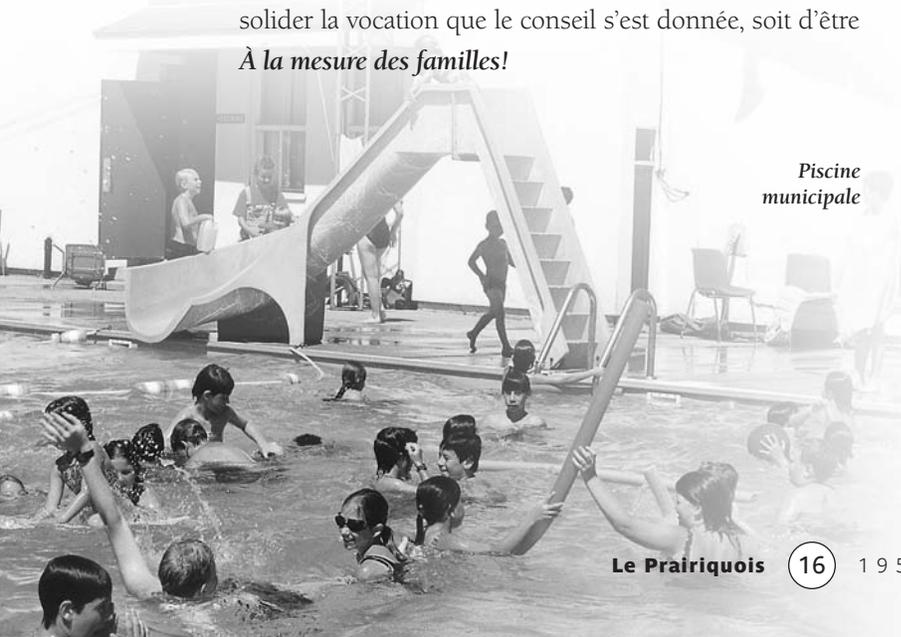
Piste cyclable champêtre

L'élaboration d'une politique familiale est un élément des plus significatifs pour l'identité de notre ville. Cette politique familiale a guidé et orienté toutes les décisions du conseil municipal de Notre-Dame-des-Prairies qui a placé la famille au coeur de ses préoccupations. C'est d'ailleurs dans cette optique que la planification du développement résidentiel a été réalisée par la mise en place d'infrastructures capables de recevoir tout le développement que l'on a connu jusqu'à maintenant et que l'on connaîtra dans le futur. L'établissement et l'aménagement de parcs municipaux dans chacun des quartiers de la Ville est venu consolider la vocation que le conseil s'est donnée, soit d'être

À la mesure des familles!



Course de boîtes à savon, année 1995



Piscine municipale



Jeux d'eau au parc Notre-Dame

Le 23 avril 2005, le gouvernement du Québec accédait à la demande du conseil municipal prairiquois en modifiant le statut légal de la municipalité afin qu'elle soit désormais désignée sous le nom de Ville de Notre-Dame-des-Prairies et régie par la Loi sur les Cités et Villes. Si cette nouvelle désignation a eu peu d'impact sur la gestion courante des affaires municipales prairiquoises, elle correspondait à mieux définir le caractère de plus en plus urbain de nos activités et de notre développement. Le territoire prairiquois devenait plus accueillant et plus attirant pour le développement tant résidentiel que commercial et industriel, ce qui s'est d'ailleurs confirmé par l'essor qu'à connu la construction à tous égards. Plus qu'économique, le succès prairiquois s'est étendu à une croissance de sa population qui la place, en proportion, au premier rang des municipalités de la MRC de Joliette. La croissance démographique prairiquoise démontre en outre des signes de vitalité et d'équilibre puisque la composition de sa population en terme d'âge n'a quant à elle connu aucun changement, ce qui permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme.

Pour refléter le changement de statut, la Ville s'est dotée d'un nouvel emblème, arborant de nouvelles couleurs.

La vocation principale de Notre-Dame-des-Prairies demeure tout de même d'être À la mesure des familles, et les deux maisons représentées sur le nouveau logo démontrent bien que les élus(es) municipaux souhaitent maintenir l'aspect familial et convivial qui caractérise si bien Notre-Dame-des-Prairies.



Ancien logo



**VILLE DE
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES**

Nouveau logo



POPULATION

Lors de la création de la Municipalité, la population prairiquoise était de 1200 habitants; 50 ans plus tard, les Prairiquois sont maintenant 8092. La population n'a pas changé qu'en nombre, sa composition a également été modifiée par les changements sociaux. Si au départ, la municipalité comptait 250 familles comptant en moyenne 4.8 personnes, elle est maintenant composée de 3867 familles de 2.09 personnes en moyenne.

La structure des ménages indique que les Prairiquois sont partagés, à peu près à part égale, de couples avec enfants, de couples sans enfant et de familles monoparentales alors qu'il y a 50 ans, se sont nettement les couples avec enfants qui prévalaient.

SITUATION ÉCONOMIQUE

La richesse d'une municipalité s'évalue en fonction de la valeur des propriétés qui sont portées au rôle d'évaluation qui sert à l'imposition des taxes foncières. En 1957, la totalité des immeubles du territoire prairiquois avait une valeur de 1 330 000 \$. En 2007, la valeur foncière portée au rôle est de 399 245 600 \$ et cette valeur au 1^{er} janvier 2008 passera à 542 038 700 \$. Pour la même période, le budget municipal est passé de 9 823\$ à 7 219 594 \$.

Évidemment, au début de la municipalité, les services étaient pratiquement inexistantes, tandis qu'aujourd'hui les citoyens prairiquois peuvent profiter de services équivalents ou supérieurs à ceux offerts par les municipalités de même dimension.

RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL



Travaux publics

En 1957, les rues municipales se limitaient à Gauthier, Antonio-Barrette, rang Sainte-Julie, 1^{re} et 2^e Chaloupe pour un total de 14.56 kilomètres. Ce réseau s'est étendu et couvre maintenant 73.18 kilomètres dont la très grande majorité est desservie en aqueduc et égout.

FONCTION PUBLIQUE

L'augmentation de la qualité des services offerts a entraîné la création d'une fonction publique de plus en plus qualifiée, laquelle assure la pérennité de l'administration municipale et le contact direct avec les citoyens prairiquois. Inexistante en 1957, la fonction publique municipale compte maintenant 23 employés réguliers permanents. Cette fonction publique a été dirigée, au fil des ans, sous la direction de cinq secrétaires trésoriers ou directeurs généraux, soit :

- M. Alphonse Bellemare (11 février 1957 à 1962)
- M. Roger Perreault (1962 à 1983)
- M. Gilles Fredette (assure l'intérim en 1983)
- M. Yves Poirier (1983 à 1995)
- M. Carol Henri (depuis 1995)



Une histoire de famille...



LA PUBLICATION DE CETTE ÉDITION SPÉCIALE DU PRAIRIQUOIS A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU TRAVAIL ACHARNÉ DE MONSIEUR GAËTAN LACHAPELLE À LA RECHERCHE, ET DE MONSIEUR SERGE QUENNEVILLE À LA RÉDACTION.



MM. Serge Quenneville et Gaétan Lachapelle, en compagnie du maire, Alain Larue. Dévoilement de la page couverture du Prairiquois, édition spéciale 50^e anniversaire lors de la soirée de clôture du 16 novembre 2007.

MERCI À NOS PIONNIERS ET PIONNIÈRES DE LA PREMIÈRE HEURE. VOUS MÉRITEZ TOUTE NOTRE RECONNAISSANCE, POUR AVOIR PARTICIPÉ À L'ÉMANCIPATION DE CETTE BELLE FAMILLE PRAIRIQUOISE AINSI QU'AU DÉVELOPPEMENT DE CE SENTIMENT D'APPARTENANCE SI FORT CHEZ NOUS.

...depuis
50 ans



Le maire Alain Larue en compagnie de conseillers et conseillères municipaux lors de la fête clôturant le 50^e anniversaire de la Ville, le 16 novembre 2007.